

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**DECISION DU 20/11/2025 N° D-2025-98**

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet** : Service des Eaux de Haut-Bugey Agglomération  
Création de la régie d'avances

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation de « **créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 novembre 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** - Il est institué une régie d'avances auprès du service des Eaux de Haut-Bugey Agglomération.

**ARTICLE 2** - Cette régie est installée à la MAISON DE L'EAU – 160 Cours de Verdun – 01100 OYONNAX.

**ARTICLE 3** - La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

**ARTICLE 4** - La régie paie les dépenses suivantes :

<b>Comptes d'imputation</b>	<b>Désignation</b>
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement, annulation ou dégrèvement sur facture abonnés sur exercices antérieurs)
70111	Vente d'eau aux abonnés (annulatif ou réduction)
701261	Redevance sur la consommation d'eau potable (annulatif ou réduction)
70611	Redevance d'assainissement collectif (annulatif ou réduction)
7068	Autres prestations de service (annulatif ou réduction) : - Création, modification et/ou renouvellement des branchements eau potable et assainissement - Contrôles de conformité des raccordements aux réseaux publics

**ARTICLE 5** - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1° : Virement bancaire

**ARTICLE 6** - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor.

**ARTICLE 7** - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 50 000 €.

**ARTICLE 8** - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des dépenses au minimum une fois par mois.

**ARTICLE 9** - Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 10** - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 11** - Le Président de Haut-Bugey Agglomération et le comptable public assignataire de Haut-Bugey Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 12** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

**ARTICLE 13** : Ampliation de cette décision sera transmise en sous-préfecture de Nantua.

Le Président

Michel MOURLEVAT



Feuillet  
N° 107

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Service des Eaux de Haut-Bugey Agglomération - Création de la régie  
Objet de l'acte :  
d'avances.

.....  
Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 21/11/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : D202598

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-D202598-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : D2025\_98.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20251121-D202598-DE-1-  
1\_1.pdf )

